

Quelle gifle !

Le conseil de Prud'hommes de Paris a rendu un jugement exemplaire dans un dossier d'agression sexuelle ■ L'ampleur des sanctions illustre la gravité des griefs retenus contre la direction de La Poste ■ Cela doit changer !

Jugement exemplaire !

Emmanuelle, la collègue victime obtient la résiliation du contrat de travail au tort de l'employeur.

La direction de La Poste est condamnée à payer plus de 126 000 euros à Emmanuelle pour compenser divers manquements. Il s'agit, notamment, de 30 000 euros pour harcèlement sexuel, 25 000 euros pour harcèlement moral ou encore 10 000 euros pour non respect de l'obligation de sécurité. Et, cerise sur le gâteau, le conseil de prud'hommes impose l'affichage de ce jugement dans l'ensemble des entités postales !

Tout autant que la sévérité des autres condamnations, la contrainte de l'affichage illustre parfaitement la gravité des faits.

Ce jugement est remarquablement construit, s'appuyant sur deux piliers : la gravité des faits accomplis par l'agresseur mais aussi l'inertie et les dispositifs mis en œuvre par la direction de La Poste pour étouffer l'affaire !

En clair, c'est, par exemple, le départ précipité en

retraite du pervers lui permettant d'échapper à des sanctions disciplinaires ! Brillant pour une entreprise qui ne cesse de vanter sa responsabilité sociale.

Le changement maintenant !

Le premier effet de ce jugement est la possibilité pour Emmanuelle de tenter de se reconstruire après des années et des années d'enfer. Il s'agit évidemment du principal mais cette décision doit aussi, de toute urgence, contraindre nos patrons à modifier radicalement leur attitude dans les dossiers de harcèlement, d'agressions sexuelles et de discriminations. M. Desjacques, le nouveau DRH du Groupe La Poste, vient de commettre son premier raté. En effet, il avait la possibilité de mettre fin à cette sinistre pantomime !

C'est clair, la direction doit cesser de se complaire dans la communication. Elle doit assumer les écarts de conduite de son personnel, reconnaître qu'il existe du harcèlement sexuel comme moral et qu'assurer la sécurité de son personnel est une obligation !

En tout état de cause, cet événement est un formidable encouragement pour toutes celles qui subissent des comportements sexistes, à parler, se défendre et exiger réparation. Emmanuelle montre la voie !

Sud-PTT sera toujours aux côtés des victimes !

